

Ministère de la Santé

Carrefours de prévention et de contrôle des infections

À l'automne 2020, le ministère de la Santé a mis en place des carrefours de prévention et de contrôle des infections (PCI) afin de renforcer les pratiques de PCI dans les habitations collectives de l'Ontario.

Les carrefours de PCI sont des équipes locales d'experts en PCI qui ont pour mission d'aider les habitations collectives à mettre en œuvre des pratiques exemplaires en matière de PCI. Ils travaillent en étroite collaboration avec le personnel responsable des mesures de PCI pour adapter celles-ci aux besoins locaux, en fournissant des conseils spécialisés, des possibilités de création de réseaux, de l'accompagnement, du mentorat, de la formation et de l'éducation. En outre, ils peuvent contribuer à la mise en œuvre de mesures de lutte contre les épidémies en collaboration avec les bureaux de santé publique.

Le modèle des carrefours de PCI

Établis dans les hôpitaux et les bureaux de santé publique, les carrefours de PCI collaborent avec les partenaires régionaux du système de santé pour garantir que les conseils et le soutien spécialisés en PCI sont mis à la disposition des habitations collectives à travers un modèle à guichet unique. Cela vise notamment les établissements suivants :

- Foyers de soins de longue durée
- Maisons de retraite
- Foyers pour adultes ayant une déficience intellectuelle
- Maisons d'hébergement d'urgence pour les victimes de la violence sexiste
- Prise en charge spécialisée hors domicile pour les victimes de la traite des personnes

- Services agréés en milieu résidentiel pour les enfants
- Établissements agréés de la justice pour la jeunesse
- Programmes résidentiels de la Stratégie de ressourcement pour le mieux-être des Autochtones.

Les carrefours travaillent en étroite collaboration avec les responsables de PCI dans les habitations collectives afin de favoriser la mise en œuvre des pratiques exemplaires en matière de PCI :

- Animer des activités de création de réseaux (p. ex., communautés de pratiques, séances d'accueil) pour les échanges d'informations et les possibilités de collaboration.
- Encadrer et accompagner les personnes chargées de mettre en œuvre les mesures de PCI dans les habitations collectives.
- Contribuer à l'élaboration de plans de gestion des éclosions et soutenir les habitations collectives dans la mise en œuvre de mesures en cas d'éclosion, en collaboration avec le bureau de santé publique pertinent.
- Offrir une éducation et une formation aux personnes chargées de mettre en œuvre les mesures de PCI dans les habitations collectives.
- Collaborer avec les habitations collectives pour les aider à élaborer des programmes, des politiques et des procédures de PCI au sein des établissements et des organisations.
- Collaborer avec les habitations collectives dans le cadre des évaluations et des audits de PCI et du retour d'information sur les programmes et pratiques de PCI.
- Formuler des recommandations pour renforcer les programmes et pratiques de PCI.
- Soutenir les habitations collectives dans la mise en œuvre des recommandations touchant les mesures de PCI.

Le ministère continue de financer ce réseau provincial de carrefours de PCI, offrant aux habitations collectives un moyen officiel et coordonné de recourir aux experts en matière de PCI. En 2023-2024, les carrefours de PCI ont fourni plus de 44 700 services (à distance et en établissement), dont environ 10 400 services en établissement.

Construire une infrastructure durable de carrefours de PCI

La création des carrefours de PCI par le ministère de la Santé a permis de renforcer les pratiques de prévention et de contrôle des infections dans l'ensemble des habitations collectives de l'Ontario. En fournissant des conseils, des informations et un soutien personnalisés, ces carrefours jouent un rôle crucial dans la protection de la santé et du bien-être de certaines des populations les plus vulnérables de l'Ontario. La collaboration en cours avec les bureaux de santé publique et les partenaires du réseau de soins garantit la mise en œuvre efficace et le respect continu des pratiques exemplaires de PCI. Le ministère continuera de s'appuyer sur les points forts des carrefours de PCI, qui constituent un volet essentiel de l'engagement de la province à renforcer la santé publique.

Pour trouver votre carrefour local de PCI, envoyez un message à IPACHubs@ontario.ca